

L'« économie collaborative » a évidemment des côtés positifs. Le monde change. Il change vite. Et il est absurde de considérer, comme le font certains, que toutes les modifications sont des catastrophes.

On trouvera ci-dessous le lien vers une remarquable émission de Sylvain Tronchet diffusée le vendredi 17 juin sur France Inter dans « Secrets d'infos » (de 19 h 20 à 20 h). Cette émission (à laquelle j'ai participé) est consacrée à Airbnb et à ses effets considérables en moins de deux ans dans le marché de l'immobilier parisien (et de nombreuses villes de monde).

Comme toujours, se pose, à propos des nouvelles possibilités créées sur Internet, la question de la régulation et du rapport à la loi.

J'ai toujours pensé – et défendu – qu'Internet ne pouvait pas être un espace de non-droit. C'est pourquoi j'ai été cosignataire des six amendements au projet de loi sur le numérique dont on trouvera les liens ci-dessous.

JPS

>> [\(Ré\)écouter l'émission de Sylvain Tronchet](#)

>> [Lire les six amendements au projet de loi numérique signés par Jean-Pierre Sueur](#)